

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 11/04/2019.

1. Liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du conseil municipal

- **Décision n° 10-2019 du 26/04/2019** relative à la signature avec la Sté JDC d'un contrat de location-maintenance d'une caisse enregistreuse sur 36 mois pour un montant de 70€ ht par mois et d'un contrat de location d'un terminal bancaire sur 48 mois d'un montant de 21€ ht par mois afin d'équiper les régies de recettes sises au Baptistère.

- **Décision n° 11-2019 du 10/05/2019** relative à la signature avec la Sté Symbiose d'un contrat de location-maintenance de système d'impression pour la mairie, l'école, l'agence postale communale/bibliothèque et le baptistère pour un montant de 1 269.00€ ht par trimestre et maintenance à 0.005€ la copie noir et blanc et à 0.05€ la copie couleur (changement du photocopieur école, rajout d'un scanner au baptistère et d'une imprimante-copieur à la bibliothèque/APC). Le coût du contrat est identique au précédent.

Décision n° 12-2019 du 22/05/2019 relative aux travaux pluriannuels de restauration du Baptistère et de l'église, portant approbation du plan de financement et réitérant la demande de subvention auprès de la DRAC d'un montant de 160 000€ pour la tranche ferme.

- **Décision n° 13-2019 du 22/05/2019** relative à la signature d'une convention de mise à disposition de service assistance à maîtrise d'ouvrage entre la CoVe et la Commune de Venasque pour la totalité des travaux de restauration du Baptistère et de l'Eglise estimés à 1 500 000€ pour les phases programmation, conception, travaux soit un coût de 33 000€ ht.

2. Décision modificative de crédits – budget principal

Afin de régulariser une erreur matérielle dans le budget primitif 2019, le Conseil Municipal **DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits.

3. Convention de pâturage

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la convention pluriannuelle de pâturage moyennant une redevance d'un montant de 18,80 € par an aux lieux-dit Mont Cassieu, la Genestière, la Pouraque, La Combe Mayaud et la Corneyrette avec Monsieur Exbrayat Jean-Jacques.

4. Motion sur l'Office National des Forêts

Le Conseil municipal **SOUTIENT** les personnels de l'Office National des Forêts, **DEMANDE** au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales et le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

5. Motion de soutien aux agents de la DGFIP

Le Conseil municipal **EMET** le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes.

6. Réfection de la Place du Caucadis - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019

Le Conseil municipal **ADOpte** l'opération de réfection du parking du Caucadis pour un montant de l'opération de 73 400€ ht, **ARRETE** le plan de financement et **SOLLICITE** un financement d'un montant de 25 690.00 € correspondant à 35% dans le cadre de la DETR 2019.

7. Restauration d'un ouvrage d'art (pont de Caille Manet) - Demande de subvention dans le cadre du FRAT 2019

Suite à une modification dans le montant de la subvention qui pourrait être allouée, le Conseil municipal **APPROUVE** le projet de restauration d'un ouvrage d'art (pont de Caille Manet) pour un montant de 19 518,50€ ht soit 23 422.20€ ttc, **SOLLICITE** une subvention de 12 000.00€ au Conseil Régional dans le cadre du FRAT 2019.

8. Convention de remise de la RD28a aux Communes de Saint Didier et Venasque

Le Conseil municipal **APPROUVE** la convention de remise de la RD28a aux Communes de Saint Didier et Venasque, **AUTORISE** le maire à signer ladite convention, **DIT** que cette voie sera intégrée dans la voirie communale à compter de la réception des travaux et de la remise par le Conseil départemental, **DIT** que cette voie communale sera dénommée Chemin de Sainte Garde.

9. Fonds de concours CoVe 2019

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le versement par la CoVe à la Commune d'un fonds de concours d'un montant total de 47 447€ pour l'année 2019, **APPROUVE** le versement par la CoVe à la Commune d'un fonds de concours d'un montant total de 47 447€ pour l'année 2019.

10. Autorisation et rétrocession de la Borne à incendie au Chemin de la Vallée Verte

Le Conseil municipal **AUTORISE** la construction de la borne incendie sur la parcelle privée I 679, **DIT** que le financement de la borne sera à la charge exclusive de Monsieur de Buyer de Mimeure François Xavier, **DONNE** un accord de principe à la rétrocession à la Commune du terrain et de la borne d'incendie privée, **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte notarié de rétrocession du terrain et de la borne implantée et l'ensemble des actes s'y rapportant (frais de géomètre...), **DIT** que tous les frais seront à la charge du pétitionnaire.

11. Recomposition du conseil communautaire de la CoVe en vue du renouvellement général des conseils municipaux et intercommunaux

Le Conseil municipal **DECIDE** d'approuver la composition du conseil communautaire selon un accord local.

12. Protocole relatif au temps de travail dans la collectivité

Le Conseil municipal **APPROUVE** le protocole sur le temps de travail qui prévoit :

- Le champ d'application : fonctionnaires, contrats de droit public et privé
- Les dispositions générales relatives au temps de travail avec la durée du travail effectif, les garanties relatives aux temps de travail et de repos, les conditions de dérogations aux garanties, les temps d'absence, les heures supplémentaires, les services d'astreintes, les jours fériés.
- L'organisation du temps de travail avec les cycles de travail applicables à chaque service, le temps partiel, le temps non complet,
- Les congés, le congé paternité, les jours de fractionnement, le compte-épargne temps.
- Les autorisations d'absence

13. Mise en place du Compte Epargne-Temps, règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 et les propositions relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne- temps (CET).

14. Délibération fixant le régime de l'indemnité pour travail dominical et jours fériés

Le Conseil municipal **DECIDE** d'instituer l'indemnité pour travail dominical et service de jours fériés.

15. Délibération fixant les modalités de mise en place et d'indemnisation des astreintes et des permanences

Le Conseil municipal **DECIDE** d'instituer le régime des astreintes et des permanences.

16. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal **DECIDE**, en application de la loi n° 84-53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2005-843 du 26 juillet 2005, article 3-3-5° (contrat à durée déterminée sur un emploi dont la pérennité est liée à une décision extérieure), la création :

-d'un emploi d'adjoint technique non titulaire, échelle C, à temps non complet pour le ménage de l'école à raison de 9h par semaine du 1^{er}/09/2019 au 31/08/2020 inclus. La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique soit l'Indice Brut 348 Indice Majoré 326 - 9/35^{ème}.

-d'un emploi d'ATSEM, échelle C, à temps non complet à raison de 28h par semaine du 11/08/2019 au 31/08/2020 inclus. La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'ATSEM soit l'Indice Brut 351 Indice Majoré 328 - 28/35^{ème}.

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine titulaire à temps complet.

DIT que l'emploi d'adjoint administratif est maintenu dans le tableau des effectifs du personnel communal.

17. Restauration de l'impluvium sur la coupure DFCI pâturée de Haute Pourraque - demandes de subventions

Le Conseil municipal **APPROUVE** le projet de rénovation de l'impluvium pour la somme de 1 350€ ht pour les frais de dossier et 13 141€ ht pour les travaux soit une opération d'un montant de 14 491€ ht, **SOLLICITE** une subvention de 75% auprès de la Région et au FEADER.

Questions diverses :

- Le Conseil municipal est informé que le visiophone a été installé. Les personnes à mobilité réduite pourront sonner au visiophone et le secrétariat se déplacera pour servir les usagers au rez-de-chaussée les matins. Les conseillers municipaux pourront sonner pour accéder au secrétariat de la mairie en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.
- Monsieur le maire donne lecture du courrier de la Société Immobilière de la Rue de Breteuil qui sollicite le déplacement du chemin rural allant de Malemort à Venasque pour des questions de sécurité. Il est proposé un échange de terrain.
Le dossier sera mis à l'étude pour connaître la procédure à suivre. Un arrêté municipal a été pris par le maire pour interdire la circulation à tous véhicules sauf aux riverains dans le cadre du plan Vigipirate.
- Monsieur le maire donne lecture du mail de Monsieur le président de l'office intercommunal du tourisme qui sollicite la mise en place d'une climatisation dans les locaux du bureau d'accueil de Venasque. Les conseillers municipaux sont favorables à l'installation d'une climatisation dans le local d'accueil mais pas aux frais de la Commune.

